



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-669-907 du 11/05/2015

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES COMPETENTES A L'EGARD DES INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE

Référence : article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale - Tout public

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06
- ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants du personnel** au sein des instances citées en objet.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale en sa séance du 21 avril 2015

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des inspecteurs de l'éducation nationale** :

Rectorat

Division de
l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Référence :2015-10

Dossier suivi par :

Sophie YAGUES

Secrétariat de division

Téléphone :

04 42 91 72 26

Fax :

04 42 91 70 06

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- Monsieur Daniel LALLAI
IEN, circonscription Sisteron Sud (04)
- Monsieur Claude AUGER
IEN, circonscription Aix-en-Provence Est (13)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Monsieur Claude AUGER
IEN, circonscription Aix-en-Provence Est (13)
- Madame Nathalie LEGAIGNOUX
IEN, circonscription Miramas (13)

Pour le département de Vaucluse :

- Monsieur Jean-Jack GRENET
IEN, circonscription L'Isle sur la Sorgue (84)
- Monsieur Claude AUGER
IEN, circonscription Aix-en-Provence Est (13)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 22 avril 2015

Pour le recteur et par délégation,
le directeur des relations
et des ressources humaines

Gérard MARIN